

Les niveaux d'indemnisation s'entendent y compris les prestations versées par la Sécurité sociale.

NATURE DES FRAIS	RÉGIME DE BASE (y compris le remboursement SS) ⁽¹⁾			
	OPTION 1*	OPTION*	OPTION 3*	
	Conventionné / Non conventionné	Conventionné / Non conventionné	Conventionné / Non conventionné	Conventionné / Non conventionné
Hospitalisation médicale, chirurgicale et maternité				
Frais de séjour	130% de la BR	50% de la BR	120% de la BR	400% de la BR
Actes de chirurgie (ADC) Actes d'anesthésie (ADA) Autres honoraires	250% de la BR	50% de la BR	120% de la BR	400% de la BR
Chambre particulière	28,00€ par jour	30,00€ par jour	40,00€ par jour	70,00€ par jour
Forfait hospitalier engagé	100% des frais réels par jour et dans la limite de la réglementation en vigueur			
Frais d'accompagnement d'un enfant à charge de moins de 10 ans (sur présentation d'un justificatif) ⁽²⁾	35,00€ par jour	20,00€ par jour	30,00€ par jour	30,00€ par jour
Transport remboursé SS	100% de la BR	Néant	Néant	Néant
Actes médicaux				
Généralistes (Consultations et visites)	100% de la BR	50% de la BR	200% de la BR	400% de la BR
Spécialistes (Consultations et visites)	100% de la BR	50% de la BR	200% de la BR	400% de la BR
Actes de chirurgie (ADC)	100% de la BR	50% de la BR	200% de la BR	400% de la BR
Actes techniques médicaux (ATM)	100% de la BR	50% de la BR	200% de la BR	400% de la BR
Actes d'imagerie médicale (ADI)	100% de la BR	50% de la BR	200% de la BR	400% de la BR
Actes d'échographie (ADE)	100% de la BR	50% de la BR	200% de la BR	400% de la BR
Auxiliaires médicaux	100% de la BR	Néant	Néant	Néant
Analyses	100% de la BR	Néant	Néant	Néant
Actes médicaux non remboursés SS				
Chirurgie réfractive des yeux (myopie, presbytie, astigmatisme et hypermétropie)	Crédit annuel par bénéficiaire de 7% du PMSS par œil	Néant	Néant	Néant
Densitométrie osseuse	Néant	Néant	Néant	Crédit annuel par bénéficiaire de 200€
Pharmacie remboursée SS				
Pharmacie	100% de la BR	Néant	Néant	Néant
Pharmacie non remboursée SS				
Contraceptifs (pilules et patches) non remboursés par la SS et patches anti-tabac	Crédit annuel par bénéficiaire de 1% du PMSS	Néant	Néant	Néant
Dentaire				
Soins dentaires (à l'exception des inlay simple, onlay)	100% de la BR	Néant	Néant	Néant
Inlay simple, Onlay	100% de la BR	50% de la BR	150% de la BR	270% de la BR
Prothèses dentaires remboursées par la SS	200% de la BR	50% de la BR	150% de la BR	270% de la BR
Inlay core	200% de la BR	50% de la BR	150% de la BR	270% de la BR
Prothèses dentaires non remboursées par la SS	110% de la BR ⁽³⁾	50% de la BR ⁽³⁾	150% de la BR ⁽³⁾	270% de la BR ⁽³⁾
Orthodontie acceptée par la SS	180% de la BR	50% de la BR	50% de la BR	270% de la BR
Orthodontie refusée par la SS	110% de la BR ⁽³⁾	50% de la BR ⁽³⁾	150% de la BR ⁽³⁾	270% de la BR ⁽³⁾
Prothèses non dentaires (acceptées SS)				
Prothèses auditives Orthopédie & autres prothèses	RSS + crédit annuel par bénéficiaire de 1000,00€	Néant	Néant	Crédit annuel par bénéficiaire de 200,00€

NATURE DES FRAIS	RÉGIME DE BASE (y compris le remboursement SS) ⁽¹⁾			
	OPTION 1*	OPTION*	OPTION 3*	
	Conventionné / Non conventionné	Conventionné / Non conventionné	Conventionné / Non conventionné	Conventionné / Non conventionné
Optique				
Monture	100% de la BR plus un crédit annuel par bénéficiaire de 2,5% du PMSS	Crédit annuel par bénéficiaire de 1,5% du PMSS	Crédit annuel par bénéficiaire de 3,5% du PMSS	Crédit annuel par bénéficiaire de 3,5% du PMSS
Verres	100% de la BR plus un crédit annuel par bénéficiaire de 5% du PMSS	Crédit annuel par bénéficiaire de 1,5% du PMSS	Crédit annuel par bénéficiaire de 3% du PMSS	Crédit annuel par bénéficiaire de 3% du PMSS
Lentilles acceptées par la SS	100% de la BR plus un crédit annuel par bénéficiaire de 5% du PMSS	Crédit annuel par bénéficiaire de 1,5% du PMSS	Crédit annuel par bénéficiaire de 3% du PMSS	Crédit annuel par bénéficiaire de 3% du PMSS
Lentilles refusées par la SS (y compris lentilles jetables)	Crédit annuel par bénéficiaire de 7% du PMSS	Crédit annuel par bénéficiaire de 1,5% du PMSS	Crédit annuel par bénéficiaire de 1,5% du PMSS	Crédit annuel par bénéficiaire de 1,5% du PMSS
Cure thermique (acceptée SS)				
Frais de traitement et honoraires	Néant	Néant	Néant	100% BR
Frais de voyage et hébergement	Néant	Néant	Néant	Forfait de 200€
Maternité				
Naissance d'un enfant déclaré	100,00€	100,00€	150,00€	250,00€
Médecines hors nomenclature				
Acupuncture, chiropraxie, ostéopathie	20,00€ par acte, limité à 4 actes par année civile	Néant	Néant	Néant
Actes de prévention conformément aux dispositions du décret n°2005-1226 du 29 septembre 2005 ⁽⁴⁾	100% de la BR	Néant	Néant	Néant

SS = Sécurité sociale ; BR = base de remboursement de la Sécurité sociale ; PMSS = Plafond Mensuel SS.

Les postes exprimés en crédit annuel s'entendent par année civile.

L'annualité est appréciée par année civile. La part non consommée une année n'est pas reportée l'année suivante.

*en complément du remboursement du régime de base et du remboursement SS.

(1) Les remboursements sont effectués pour des frais relevant des législations Maladie, Accident du travail / Maladie professionnelle, et Maternité, et sont limités, toutes prestations comprises, aux frais réels engagés.

(2) sur présentation d'un justificatif.

(3) Sur la base de la cotation NGAP (nomenclature générale des actes professionnels) si celle-ci était acceptée.

(4) Liste des actes de préventions :

- a - Scellement des sillons sur les molaires avant 14 ans ;
- b - Détartrage annuel complet sus et sous -gingival effectué en 2 séances maximum ;
- c - Premier bilan du langage oral ou écrit pour un enfant de moins de 14 ans ;
- d - Dépistage de l'hépatite B ;
- e - Dépistage une fois tous les cinq ans des troubles de l'audition chez les personnes âgées de plus de 50 ans pour un des actes suivants :
 - I. Audiométrie tonale ou vocale
 - II. Audiométrie tonale avec tympanométrie
 - III. Audiométrie vocale dans le bruit
 - IV. Audiométrie tonale et vocale
 - V. Audiométrie tonale et vocale avec tympanométrie
- f - Ostéodensitométrie pour les femmes de plus de 50 ans, tous les 6 ans ;
- g - Vaccinations suivantes, seules ou combinées :
 - I. Diphtérie, tétanos et poliomyélite : tous âges ;
 - II. Coqueluche : avant 14 ans ;
 - III. Hépatite B : avant 14 ans ;
 - IV. BCG : avant 6 ans ;
 - V. Rubéole pour les adolescentes qui n'ont pas été vaccinées et pour les femmes non immunisées désirant un enfant ;
 - VI. Haemophilus influenzae B - infections à l'origine de la méningite de l'enfant ;
 - VII. Vaccination contre les infections invasives à pneumocoques pour les enfants de moins de 18 mois.